

Copie certifiée conforme



**SECOND PROJET DE REGLEMENT DE ZONAGE
NUMERO RU-959-07-2024 MODIFIANT LE
REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO RU-902-01-
2015, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA
GRILLE DE SPÉCIFICATION RV-01 POUR
AUTORISER LES LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
INTERGÉNÉRATIONNELS (ARTICLE 135)**

Il est statué et ordonné, par règlement du Conseil
de la Municipalité, comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

**Second projet de règlement de zonage numéro RU-959-07-2024 modifiant le
règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé,
afin de modifier la grille de spécification RV-01 pour autoriser
les logements supplémentaires intergénérationnels (article 135)**

- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 pour l'ensemble de son territoire;
- ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire autoriser les logements supplémentaires intergénérationnels au sein de la zone RV-01;
- ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du premier projet a été donné conformément à la loi, lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;
- ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;
- ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation pour la présentation du projet de règlement s'est tenue, conformément à la Loi, le 6 août 2024;
- ATTENDU que le présent second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- ATTENDU qu'une copie du présent second projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);
- ATTENDU qu'une copie du second projet règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Jutras et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro RU-959-07-2024 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu'amendé, afin de modifier la grille de spécification RV-01 pour autoriser les logements supplémentaires intergénérationnels (article 135).

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2 La **Grille des spécifications**, l'ANNEXE 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent projet de règlement numéro RU-959-07-2024 ;

ARTICLE 3 **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Tom Arnold
Maire

François Rioux
Directeur général et
Greffier-trésorier

Avis de motion du premier projet de règlement	Le 9 juillet 2024
Adoption du premier projet de règlement	Le 9 juillet 2024
Avis public d'une assemblée de consultation	Le 10 juillet 2024
Assemblée publique de consultation	Le 6 août 2024
Adoption d'un second projet de règlement	Le 13 août 2024
Avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement	Le 14 août 2024
Adoption du règlement	
Transmission à la MRC	
Réception du certificat de conformité	
Affichage de l'avis d'entrée en vigueur	

ANNEXE A PAGE SUIVANTE

